



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 novembre 2022

2022-11-01

L'an deux mille vingt-deux et le mardi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (représentée par Cédric MILANI) Léa MOLLIER (représentée par Karine MOLLIER)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Date de la convocation : 03/11/2022
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

• **Objet: Délibération Cadeaux de fin d'année des agents municipaux.**

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer des cartes cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de Noël.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

☞ **DECIDE** de distribuer des cartes cadeaux aux agents communaux, pour les fêtes de fin d'année, en tenant compte de leur temps de travail comme suit :

Prénom et Nom	Grade	Durée hebdomadaire	Montant des chèques cadeaux
CAZALS Céline	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	27h	590€ + colis
RIVOIRE Paul	Adjoint technique territorial	18h	400€ + colis

☞ Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération,

☞ Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 8 novembre 2022.

Le Maire,
Cédric Milani





MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 novembre 2022

2022-11-02

L'an deux mille vingt-deux et le mardi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (représentée par Cédric MILANI) Léa MOLLIER (représentée par Karine MOLLIER)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Date de la convocation : 03/11/2022
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

• **Objet: Délibération Comptable « Abandon des comptes 673 et 2111 »**

Le Maire propose au conseil municipal d'abandonner les comptes sans provisions 673 et 2111,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

↳ **DECIDE** d'abandonner les comptes sans provisions 673 et 2111,

↳ Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 8 novembre 2022.

Le Maire,
Cédric Milani





MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 novembre 2022

2022-11-03

L'an deux mille vingt-deux et le mardi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (représentée par Cédric MILANI) Léa MOLLIER (représentée par Karine MOLLIER)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Date de la convocation : 03/11/2022
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

• **Objet : Délibération Devis de voirie 2023.**

Le Maire propose au conseil municipal les devis de voirie de l'entreprise Colas

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

↳ **DECIDE** de valider les devis de l'entreprise Colas comme suit :

- **Impasse de la Bouvatière 15 435€ ht soit 18 522€ TTC**
- **Route vers Mairie 16 332€ ht soit 19 598.40€ TTC**

↳ Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération,

↳ Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 8 novembre 2022.

Le Maire,
Cédric Milani





MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 novembre 2022

2022-11-04

L'an deux mille vingt-deux et le mardi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (représentée par Cédric MILANI) Léa MOLLIER (représentée par Karine MOLLIER)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Date de la convocation : 03/11/2022
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- **Objet: Délibération Demande de subvention départementale**
« 1 arbre 1 habitant »

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ↳ **DECIDE** de faire la demande de subvention départementale « 1 arbre 1 habitant »
- ↳ Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 8 novembre 2022.

Le Maire,
Cédric Milani





MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 novembre 2022

2022-11-05

L'an deux mille vingt-deux et le mardi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence :	Cédric Milani, Maire
Présents :	Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté :	Maryline Lortjean (représentée par Cédric MILANI) Léa MOLLIER (représentée par Karine MOLLIER)
Absents non excusés et non représentés :	
Secrétaire de séance :	Céline Cazals

Date de la convocation : 03/11/2022
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents :

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- **Objet : Délibération Devis végétalisation de la commune**

Le Maire propose au conseil municipal le devis de végétalisation de l'entreprise Cholat

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à 6 votes pour / 1 abstention

☞ **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise Cholat comme suit :

- **Secteur Eglise 3 785€ ht soit 4 542€ TTC**
- **Cure 1 054.60€ ht soit 1 265.52€ TTC**

☞ Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération,

☞ Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 8 novembre 2022.

Le Maire,
Cédric Milani





MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 novembre 2022

2022-11-06

L'an deux mille vingt-deux et le mardi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (représentée par Cédric MILANI) Léa MOLLIER (représentée par Karine MOLLIER)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Date de la convocation : 03/11/2022
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- **Objet : Délibération modification du Rifssep**

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

☞ **DECIDE** de valider la modification du Rifssep pour les agents municipaux
comme ci-dessous

GROUPES DE FONCTIONS	Part fixe : Montants plafonds annuels réglementaires maximum	Part fixe : Montants annuels maximums retenus par la collectivité	Part variable : Montants plafonds annuels réglementaires maximum	Part variable : Montants annuels maximums retenus par la collectivité
C1 Poste de catégorie C Adjoint technique Adjoint administratif	11 340 €	<i>1728 € (soit 144€ mensuel</i>	1 260 €	<i>600€ (Soit 50€/mensuel)</i>

☞ Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2023

☞ Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 8 novembre 2022

Le Maire,
Cédric Milani





MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 novembre 2022

2022-11-07

L'an deux mille vingt-deux et le mardi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (représentée par Cédric MILANI) Léa MOLLIER (représentée par Karine MOLLIER)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Date de la convocation : 03/11/2022
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

• **Objet : Délibération tarifs et modalités de location de la salle des fêtes**

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

☞ **DECIDE** de valider les tarifs et les modalités de location de la salle des fêtes
comme ci-dessous à partir du 1^{er} janvier 2023.

Période	Commune	Personnes extérieures à la commune	Associations de la commune	Associations Intercommunales	Associations extérieures à la commune
Tarif hiver 1 ^{er} novembre au 31 mars	300 €	470 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : gratuite 3 ^{ème} utilisation : 200 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : 200 €	300 €
Tarif été 1 ^{er} avril au 31 octobre	250 €	400 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : gratuite 3 ^{ème} utilisation : 200 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : 200 €	250 €
Lave-vaisselle	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Ménage	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Cautions					
Ménage	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
location	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €

- Location à la journée uniquement le jeudi 100 € (selon disponibilité).
- Location par le personnel communal et les élus : 40 % de réduction du prix de location en vigueur, une fois par an et pour leur usage personnel.
- Au maximum 6 mois avant la réservation au moment de la signature du contrat,

Les 4 chèques suivant seront exigés :

- ↳ Un Acompte de 30 % (encaissé immédiatement)
- ↳ Solde, location du lave-vaisselle et du ménage,
(Encaissé le 15 du mois précédent la réservation)
- ↳ Caution de 800 € (location de la salle des fêtes)
- ↳ Caution de 100 € (nettoyage de la salle des fêtes)

(Les Cautions seront encaissées en cas de non-respect du contrat de location de la salle des fêtes)

Toute annulation à moins de 1 mois avant la date de la réservation : Le solde sera non remboursé.

Les Feux d'artifices ne sont pas autorisés. Dans le non-respect, lors de l'état des lieux de sortie un nouveau chèque de 200 € sera exigé à défaut le chèque de 800€ de caution sera encaissé.

↳ Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 8 novembre 2022.

Le Maire,
Cedric Milani





MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 novembre 2022

2022-11-08

L'an deux mille vingt-deux et le mardi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (représentée par Cédric MILANI) Léa MOLLIER (représentée par Karine MOLLIER)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Date de la convocation : 03/11/2022
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

• **Objet : Délibération devis vaisselle salle des fêtes.**

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

↪ **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise Metro concernant la vaisselle de la salle des fêtes comme ci-dessous :

2 290.56€ ht soit 2 748.67€ TTC

↪ Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération,
↪ Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 8 novembre 2022.

Le Maire,
Cédric Milani

